



1 - Hauteur de passage

Elle correspond à la hauteur du sol au dessous du linteau.
Prenez toujours vos mesures entre 2 points, en relevant le point le plus haut.

2 - Largeur de passage

Elle correspond à la largeur de passage libre.
Positionnez le mètre dans la baie et mesurez la largeur de celle-ci en bas et en haut pour vérifier qu'il n'y ait pas d'écart.
Si vous relevez un écart nous vous conseillons de conserver la côte la plus importante des deux.
Si votre entrée est en arche, relevez le point le plus haut.

3 et 4 - Ecoinçon gauche et droit

Relevez l'espace entre le montant gauche (droit) de la porte et le mur gauche (droit) du garage. (minimum 70 mm)

5 - Hauteur de linteau

Relevez la hauteur entre le haut de l'ouverture et le plafond du garage en deux points pour vérifier qu'il n'y ait pas d'écart.
Si des obstacles sont positionnés sur le linteau (tuyau, gaines électriques...) relevez la côte libre sous ceux-ci ou envisagez de les déplacer.
La hauteur de linteau doit être au minimum de 120 mm.
Entre 120 et 170 mm, l'utilisation d'un système de traction arrière est obligatoire.

6 - Profondeur du garage

Prenez la mesure à partir du milieu de l'ouverture intérieure de votre garage jusqu'au mur du fond, sans obstacle. La longueur doit être au minimum égale à la hauteur de passage (relevé n°1) + 40 cm.